



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Bas-Rhin

Commune : AVOLSHEIM

Autres communes :

R500

Appellation : Chapelle Saint-Ulrich

Monument(s)

Appellation : Chapelle Saint-Ulrich

Protection : classement

Arrêté : classement le 16/02/1930

Étendue de la protection : Baptistère (ancien), dit chapelle Saint-Ulrich : classement par liste de 1862 - JO du 16 février 1930 portant publication de la liste des monuments historiques classés en application de l'article 3 de la loi du 20 mars 1929.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.